



Erreur date renouvellement bail faite par agence

Par Jackydu04

Bonjour

Voilà mon problème. Je loue un logement depuis quelques années avec un départ de bail au 1er aout 2005 reconductible par tacite reconduction tous les 3 ans

Aujourd'hui mon bailleur me délivre un congé pour vente par rar au 31 juillet 2023

Or en recherchant des documents je découvre qu'à l'époque l'agence avait envoyé a la caf un document signé indiquant un nouveau bail datant de juillet 2015. Je n'ai bien sûr aucun avenant et/ou document signé de ma part mentionnant ce détail hormis ce fameux document. Ma question : ce document signe par l'agence a t'il une valeur probante quant a la fin de mon bail qui ne serait alors pas 2023 mais 2024

Je vous remercie par avance

Bonne journée

Par yapasdequoi

Bonjour

Seul le bail signé des 2 parties fait foi.

Votre échéance est 2023.